

ANNEXE III
MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON 2023
DEMANDE DE BONIFICATION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DU HANDICAP
POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE LA PERSONNE HANDICAPEE

PREMIER DEGRÉ

Cette notice renseignée doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- la RQTH (reconnaissance de qualité de travailleur handicapé) si elle a été accordée
- un certificat médical récent (sous pli confidentiel) descriptif de la pathologie (dont vous souffrez ou dont souffre votre conjoint(e) ou votre enfant), précisant les limitations et gênes fonctionnelles qui en découlent, ainsi que les traitements nécessaires
- une lettre manuscrite expliquant votre situation et vos choix de mutation.

L'ensemble du dossier est à adresser, avec éléments médicaux sous pli confidentiel, au médecin du rectorat de Toulouse (annexe III) pour le 17 avril 2023 : Rectorat de Toulouse – SAMIS – 75 rue Saint Roch – CS 87 703 – 31077 Toulouse cedex 4.

Une copie de l'annexe III doit être adressée à la DIPEM 2 (ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr) au plus tard le 17 avril 2023.

Personne pour laquelle la bonification est demandée :

L'intéressé Le conjoint Un enfant à charge

Corps/Grade : Département : **AVEYRON**
Stagiaire : oui non

Nom d'usage : Nom de naissance :
Prénom :

Date de naissance : Situation de famille :

Nombre d'enfants : Date de naissance des enfants :

Profession du ou de la Conjoint (e) / Employeur :

Adresse personnelle :

Commune : Code postal :

N° de téléphone : Courriel :

Titulaire :

- Affectation à titre définitif
- Titulaire remplaçant
- Affectation à titre provisoire

Année d'entrée dans l'Education nationale : Date de nomination dans le poste actuel :

Affectation actuelle (nom de l'établissement/commune/département) :

Position actuelle :

- Activité CLM ou CLD
Congé de maladie ordinaire Disponibilité

Vœux demandés à la rentrée scolaire 2023 :

Fait à le

Signature